

NOTE RELATIVE A LA PRESENTATION

DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020 POUR LA VILLE DE SAINT-JULIEN-LES-METZ

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales indique :

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

INTRODUCTION

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées au cours de l'année 2020. L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur :

- ✓ Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- ✓ Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- ✓ Soumet le compte administratif, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice ;
- ✓ Transmet le compte administratif au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le compte administratif, tout comme le budget primitif, présente deux sections : Fonctionnement et Investissement.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités : Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer...

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
011	Charges à caractère général	952 700,00 €	831 645,09 €
012	Charges de personnel	1 379 500,00 €	1 370 045,24 €
014	Atténuations de produits	55 480,00 €	55 458,00 €
65	Charges de gestion courante	139 502,00 €	135 170,83 €
66	Charges financières	33 099,14 €	28 099,97 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	123,70 €
022	Dépenses imprévues	6 209,71 €	
Opérations d'ordre	Transfert entre sections	90 788,00 €	69 191,00 €
TOTAL		2 658 278,85 €	2 489 733,83 €

Les dépenses de fonctionnement ont été, en 2020, impactées par diverses opérations :

- Achat de masques, de gel hydroalcoolique : + 20 000 €
- Le nouveau contrat de ramassage des déchets signé en janvier 2020 : + 19 000 €
- Des travaux de voirie commandés fin 2019 et début 2020, payés en 2020 : + 129 000 €
- La rémunération du personnel non titulaire y compris des charges : + 33 000 €,
- Le reversement d'une part de la dotation de solidarité communautaire à Metz Métropole : + 42 280 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti ;
- Les dotations versées par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2020 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
013	Atténuations de charges	35 000,00 €	69 692,00 €
70	Produits des services et du domaine	205 100,00 €	141 318,30 €
73	Impôts et taxes	1 807 235,00 €	1 785 878,93 €
74	Dotations et participations	268 029,17 €	292 574,05 €
75	Produits de gestion courante	200,00 €	180,17 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,08 €
77	Produits exceptionnelles	74 080,00 €	72 577,94 €
Opérations d'ordre		90 788,00 €	69 191,00 €
Excédent antérieur		177 846,68 €	
TOTAL		2 658 278,85 €	2 431 412,47 €

En 2020, les recettes de fonctionnement ont baissé dans les domaines suivants :

- Le produit des services de cantine et périscolaire suite à la crise sanitaire : - 50 000 € ;
- La baisse de l'attribution de compensation versée par Metz Métropole : - 42 000 € ;
- La baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat : - 12 000 € ;

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour l'exercice 2020, la section de fonctionnement indique un résultat déficitaire de 58 321,36 €. Le résultat cumulé avec les exercices antérieurs s'établit quant à lui à un excédent de 119 525,32 €.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités : Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

En dépenses :

Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit en général des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer. Dans cette section, les dépenses sur le chapitre « emprunts et dettes » constituent le remboursement du capital de la dette. Les subventions d'équipement versées correspondent au reversement à Metz Métropole des investissements réalisés par cette entité pour des travaux sur le territoire de la commune.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 sont les suivantes :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées	112 384,00 €	112 384,00 €
21	Immobilisations corporelles	178 131,20 €	46 431,45 €
23	Immobilisations en cours	5 000,00 €	3 513,60 €
101	Défense incendie	5 000,00 €	
104	Eclairage public	10 000,00 €	
106	Hôtel de Ville	15 531,60 €	8 456,23 €
107	Ecole primaire et maternelle	60 000,00 €	21 268,70 €
129	Aménagement bas chène	123 200,41 €	117 004,80 €
130	Centre socioculturel	94 453,97 €	39 517,19 €
10	Dotations fonds divers et réserves	1 744,06 €	1 744,06 €
16	Emprunts et dettes assimilées	100 685,34 €	100 675,91 €
020	Dépenses imprévues	30 000,00 €	
	Opérations d'ordre	90 788,00 €	69 191,00 €
TOTAL		826 918,58 €	520 186,94€

Outre les remboursements des taxes d'aménagement, l'attribution de compensation pour les investissements versée à Metz-Métropole, le remboursement de la dette en capital et les opérations d'ordre pour un montant total de 283 994,97 €, les investissements réels sont valorisés pour un montant de 236 191,97 €.

Une partie des investissements réalisés en 2020 l'ont été par la précédente municipalité pour un montant total de 217 977,35 €. Il s'agit notamment de :

- Travaux de démolition de trois pavillons – Quartier Bas-Chène : 117 004,80 ;
- Travaux de maîtrise d'œuvre pour la salle intergénérationnelle : 39 517,19 € ;
- L'acquisition d'une sculpture commémorative : 4 853 € ;
- L'acquisition de divers matériels et petits travaux : 26 452,96 €
- La réfection des escaliers extérieurs de la Mairie ; 11 658 € ;
- L'acquisition de défibrillateurs : 9 062,40 € ;
- L'acquisition de stores enrouleurs pour l'école : 15 417,00 €

Les dépenses d'investissement engagées par la nouvelle équipe municipale, pour un montant de 12 226,62 € concernent :

- Du mobilier et du matériel informatique pour l'école et la mairie : 9 469,46 € ;
- Des panneaux de signalisation : 777,60 € ;
- Du matériel pour le service des espaces verts : 1 979,56 €.

En recettes :

Deux types de recettes coexistent :

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - FCTVA...).

Le volume total des recettes d'investissement est détaillé ci-dessous :

Chapitres	Libellés	Crédits ouverts	Crédits consommés
13	Subvention d'investissement		
10	Dotations dont FCTVA et taxes d'aménagement	130 732,38 €	293 312,19 €
024	Produit des cessions d'immobilisation	245 000,00 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
	Opérations d'ordre	90 788,00 €	69 191,00 €
	Solde d'exécution positif n-1	429 655,88 €	
TOTAL		896 176,26	362 503,19 €

La ligne « excédents de fonctionnement capitalisés » : Chaque année, dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire, il convient de déterminer la part de l'excédent à affecter à la section d'investissement. Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, il a été décidé lors du vote du budget de ne rien affecter au compte « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

L'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement engendre le résultat. Pour l'exercice 2020, la section d'investissement affiche un résultat déficitaire de : 157 683,75 €.

Le résultat cumulé avec les exercices antérieurs est quant à lui excédentaire de 271 972,13 €.

III. CONCLUSION :

Les collectivités territoriales et les élus locaux ont été en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. Dès le début du confinement et tout au long de la phase de déconfinement, ils ont, en complément de l'action de l'Etat, multiplié les initiatives et mobilisé de nombreuses ressources pour protéger leurs concitoyens, développer de nouvelles solidarités, maintenir les services publics et soutenir les tissus économiques et associatifs locaux. La crise a produit un choc violent sur les finances des collectivités locales. Celui-ci va s'étaler dans le temps, dépendre du type de la collectivité, être nuancé en fonction des choix d'intervention des élus ou encore varier d'un territoire à l'autre.

Les objectifs 2020 n'ont pas été atteints pour plusieurs raisons :

- La crise sanitaire ;
- La charge de travail à effectuer dans un laps de temps raccourci ;
- Les dépenses exécutées et les engagements pris par la précédente municipalité ;
- La mise en place de nouvelles procédures dont les effets se feront sentir à plus long terme...

Les élus de la ville de Saint-Julien-lès-Metz ont pris des engagements qui reposent sur des objectifs précis et ciblés : construire le futur ; améliorer la vie quotidienne des concitoyens ; créer du lien social, être solidaire, remettre l'humain au centre des préoccupations, pour retrouver une ville où les liens sociaux, culturels est une volonté forte et réelle. Ils sont animés par la volonté de construire le futur ; d'améliorer la vie quotidienne des Saint-Juliennois(e)s ; pour retrouver une ville où il fait bon vivre, une ville où chacun trouve sa place.

La mairie c'est notre maison à tous....